

**CONTRAT QUADRIENNAL DE  
L'UNIVERSITÉ PARIS 12-VAL DE MARNE**

**2009-2012**

*Entre,*

***Le ministère de l'enseignement  
supérieur et de la recherche***

***L'université Paris12 – Val de  
Marne***

*Après délibération de son conseil  
d'administration en date du  
3 juillet 2009*

*d'une part,*

*d'autre part,*

*Il est établi le présent contrat pour les années 2009 à 2012.*

*Ce contrat fera, avant renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard  
des objectifs poursuivis et des engagements pris.*

*Fait à Paris, le 23 juillet 2009.*

***La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche***

***La présidente de l'université Paris12 –  
Val de Marne***

*Valérie Pécresse*

***Valérie PÉCRESSE***



***Simone BONNAFOUS***

**CONTRAT QUADRIENNAL 2009-2012  
DE L'UNIVERSITE PARIS 12 – VAL DE MARNE (UPVM)**

PREAMBULE .....	<u>2</u>
I – ARTICULER FORMATION ET RECHERCHE DANS DES « CHAMPS » PLURIDISCIPLINAIRES VISIBLES.....	<u>3</u>
1.1 Faire fructifier la pluridisciplinarité et regrouper les forces de recherche et de formation en six champs .....	<u>3</u>
1.2 Mettre en œuvre une offre de formation de qualité, adossée à la recherche .....	<u>4</u>
1.3 Faire aboutir les priorités de la politique scientifique .....	<u>6</u>
1.4 Soutenir les missions de formation, d'insertion professionnelle et de recherche .....	<u>7</u>
II – POURSUIVRE LA POLITIQUE DE MUTUALISATION AU SEIN DU PRES UNIVERSITE PARIS- EST ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES ET TERRITORIAUX.....	<u>9</u>
2.1 Conforter la présence de l'UPVM au sein du PRES Université Paris-Est.....	<u>9</u>
2.2 Aider les équipes à développer une recherche en partenariat avec les organismes de recherche.....	<u>10</u>
2.3 Définir une politique des partenariats aux niveaux régional et international.....	<u>11</u>
III – DYNAMISER LA GESTION DE L'UNIVERSITE AU REGARD DE SES DEFIS STRATEGIQUES EN ADOPTANT UN MODE TRAVAIL ET DE PROGRAMMATION PERMETTANT UN SUIVI ET UN RENDU COMPTE AUX ELUS (CTP, CA, CS, CEVU).....	<u>11</u>
3.1 Placer la gestion des ressources humaines au service des priorités scientifiques et pédagogiques.....	<u>11</u>
3.2 Sécuriser, développer et optimiser le système d'information .....	<u>12</u>
3.3 Inscrire la fonction budgétaire et comptable dans une démarche de pilotage stratégique .....	<u>12</u>
3.4 Optimiser la gestion immobilière et améliorer l'état du patrimoine.....	<u>13</u>
INDICATEURS CONTRAT QUADRIENNAL 2009-2012 DE L'UPVM.....	<u>15</u>

## PREAMBULE

L'Université Paris12 – Val de Marne (UPVM) est une université pluridisciplinaire avec santé, créée en 1970, la plus importante de l'Île de France dans sa catégorie (30 000 étudiants environ y compris l'IUFM de Créteil), répartie sur quatre sites : Créteil, Vitry, Sénart, et Fontainebleau, auxquels il convient d'ajouter les antennes de l'IUFM réparties dans l'académie.

Son public étudiant est moins favorisé que celui des autres universités. Les boursiers d'échelon 5 forment la moitié des boursiers, ce qui est supérieur à la moyenne des universités de la catégorie (40,1% en 2006-2007- DEPP). Les modes d'accès à l'enseignement supérieur différencient l'UPVM des autres universités : moins de baccalauréats généraux (62,7% contre 73,7 % dans la catégorie – DEPP 2006-2007), plus de dispenses de baccalauréats (20,4% contre 12,6%) et plus de baccalauréats technologiques (15,4% contre 12,4%). Les nouveaux bacheliers ayant obtenu le bac avec au moins un an de retard sont plus nombreux à l'UPVM (41,9% contre 35,2%–DEPP 2006-2007). De ce point de vue, l'UPVM a donc, surtout en licence, en plus de son rôle traditionnel, un rôle fondamental de promotion sociale. En master en revanche, 37% et 44% des étudiants sont des primo entrants, respectivement en M1 et en M2, ce qui prouve l'attractivité de ses formations.

Lors de la période contractuelle précédente, l'UPVM a su mettre en œuvre la réforme LMD dans un cadre collectif et partagé, accentuer la professionnalisation des formations, se doter d'outils d'analyse des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle, tout en rassemblant ses équipes de recherche dans des ensembles plus visibles aux niveaux national et international dans les domaines de la santé, de la chimie, des sciences de l'environnement mais aussi dans les domaines de l'histoire et du droit.

Une réelle impulsion a été donnée depuis longtemps au secteur de la formation continue et de l'apprentissage par le développement de partenariats. Les statistiques en témoignent : le chiffre d'affaires de la formation continue s'est élevé en 2006 à 4,5 millions d'euros, ce qui permet à l'établissement d'occuper la 9<sup>ème</sup> place sur 87 établissements d'enseignement supérieur répertoriés et la 2<sup>ème</sup> parmi les universités de sa catégorie. Par le nombre de décisions favorables à la VAE (147 pour 149 dossiers examinés en 2006), l'université se situe au 3<sup>ème</sup> rang des 84 établissements d'enseignement supérieur répertoriés.

Les performances de l'UPVM en matière d'apprentissage sont également notables. En 2007-2008, le nombre d'apprentis atteint 1 361, ce qui place l'établissement au 3<sup>ème</sup> rang.

Face à la concurrence d'universités parisiennes intra-muros plus spécialisées et aux publics plus favorisés, elle a su tracer une voie originale en cherchant à développer des formations nouvelles pluridisciplinaires.

La constitution d'une gouvernance au niveau de l'établissement s'est faite dans un double souci d'adhésion interne en veillant à la tradition démocratique et d'intégration externe en approfondissant son ancrage territorial. Si l'établissement a su se doter d'une instance consultative originale à travers le conseil d'orientation et d'expertise, il reste à veiller au déploiement opérationnel des axes stratégiques, à développer une culture de projet et à construire des mécanismes d'évaluation des actions menées.

Les modifications récentes du paysage institutionnel ont conduit l'établissement à relever trois défis stratégiques :

- l'intégration de l'IUFM de l'académie de Créteil, réalisée statutairement au 1er mars 2007, doit être poursuivie sur les plans de la pédagogie, de la recherche et de la gestion des ressources,
- l'adhésion au PRES « Université -Paris Est » comme membre fondateur en juillet 2007 a permis la mutualisation des formations doctorales, et la signature commune des publications scientifiques ; il s'agit désormais d'étendre les bénéfices de cette alliance forte entre Universités et Ecoles à d'autres domaines d'intérêt commun,
- le passage aux nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2010 qui s'appuie sur un plan d'actions établi dans les domaines des finances, des ressources humaines et du système d'informations, doit se traduire par une amélioration sensible de la gestion et du service aux usagers internes et externes dans les domaines de l'accompagnement de l'étudiant et des équipes de recherche.

Pour relever ces défis, la stratégie de l'établissement se décline, sur la période du contrat 2009-2012, selon les axes suivants :

- 1) Articuler formation et recherche dans des champs pluridisciplinaires visibles,
- 2) Poursuivre la politique de mutualisation et de coopération au sein du PRES Université Paris-Est et développer les partenariats scientifiques et territoriaux,
- 3) Dynamiser la gestion de l'université au regard de ses défis stratégiques en adoptant un mode de travail et de programmation permettant un suivi et un rendu compte aux élus (CTP, CA, CS, CEVU).

## **Axe 1) Articuler formation et recherche dans des « champs » pluridisciplinaires visibles**

### **1.1. Faire fructifier la pluridisciplinarité et regrouper les forces de recherche et de formation en six champs**

L'établissement développera des formations nouvelles à la croisée des sciences humaines et sociales et des sciences et technologies en favorisant une orientation progressive et des cursus mixtes. L'idée est de pouvoir envisager des formations de management pour littéraires, de commerce pour scientifiques, de philosophie pour les éducateurs, les médecins et les magistrats, des parcours lettres/sciences pour les futurs professeurs des écoles, etc... Cela suppose d'associer des professionnels et des spécialistes des compétences et des métiers pour afficher des parcours qui, au-delà de leur apport académique, témoignent de la réalité des débouchés professionnels. L'UPVM dispose en ce domaine d'un avantage concurrentiel important par rapport à des universités parisiennes au spectre disciplinaire plus étroit.

Pour susciter ces échanges entre disciplines, des « champs » de formation et de recherche, correspondant à de larges secteurs scientifiques et de métiers, sont constitués, conçus comme des espaces de coopération internes à l'établissement, co-animés par un membre de l'équipe de direction et une personnalité extérieure, réunissant une ou deux fois par an les représentants des composantes, filières ou équipes concernées.

Pour la période contractuelle 2009-2012, ces champs de formation et de recherche sont au nombre de six :

- **Un champ « Droit, Administration, Economie et Gestion »** (comptant plus d'un tiers des effectifs étudiants) dont les atouts sont : diversité et originalité des masters, qualité de l'insertion, label IAE, poids de l'apprentissage et de la formation continue, internationalisation, usage des TICE.
- **Un champ « Langues, Culture et Formation »** (près d'un tiers des étudiants) qui place au cœur du projet pédagogique l'articulation entre culture générale, expression de la pensée et langages et entretient des liens privilégiés avec les métiers de la formation, de l'enseignement ou de la médiation.
- **Un champ « Biologie - Santé »** (d'environ 5 000 étudiants) qui cherchera à mieux utiliser l'atout de la pluridisciplinarité, à mieux faire ressortir les points d'excellence (Institut Mondor de Recherche Biomédicale, Centre de Recherches Chirurgicales en particulier) et à développer la valorisation de la recherche de façon à faire de l'UPVM un pôle de référence mondial dans ce domaine.
- **Un champ « Urbanisme et territoire »** (350 étudiants environ) qui contribuera dans le cadre du PRES « Université Paris-Est » à faire exister un domaine d'excellence en ce domaine, associant à l'Est de Paris les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales.
- **Un champ « Chimie, matériaux et environnement »** (quelques centaines d'étudiants), qualifié par la renommée de la recherche et des équipes, à savoir : le site de chimie de Thiais et de Vitry et l'ensemble des laboratoires qui relèvent des sciences de l'environnement. La faiblesse des effectifs étudiants sera compensée par un accroissement des liens industriels et de la formation continue de haut niveau sur Thiais comme sur Créteil, par des partenariats internationaux volontaristes et ciblés et par la création de passerelles d'enseignement ou de double parcours avec des composantes de l'université ayant des effectifs plus importants et pouvant apporter un éclairage complémentaire ou original.

- **Un champ « Maths- STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication) et Sciences de l'Ingénieur »** qui, contrairement au précédent champ, affiche un grand nombre d'étudiants (environ 4 000) puisqu'il réunit plusieurs départements secondaires des IUT et plusieurs filières de l'UFR des Sciences. Il valorisera ses atouts propres qui sont : le succès de ses masters « STIC » et « Sciences de l'Ingénieur », sa capacité à générer de l'application industrielle et de l'innovation et sa situation interdisciplinaire, entre sciences humaines, sciences de gestion et sciences dures pour l'informatique, entre médecine et science dure pour les sciences de l'ingénieur et les STIC.

## **1.2. Mettre en œuvre une offre de formation de qualité, adossée à la recherche**

### ***Renforcer l'adossement recherche et affirmer la qualité distinctive de l'offre de formation***

L'université finalisera, au cours du présent contrat, sa démarche d'analyse des diplômes en termes de compétences et de rédaction des suppléments aux diplômes en faisant appel à un prestataire externe venant en appui au BAIP<sup>1</sup> et aux composantes.

L'université mettra en place des contrats d'objectifs et de moyens négociés avec ses deux IUT.

Dans les domaines de l'apprentissage, de la formation continue et de la VAE, l'UPVM confortera son action en développant l'enseignement à distance (Voir indicateur n°14) et la politique de partenariat. La gestion administrative de l'apprentissage sera renforcée. (Voir indicateurs n°13 et 15 )

Concernant les licences, la mise en place de portails dans les domaines sciences, technologies, santé mais aussi en lettres, sciences humaines et sociales permet de contribuer au principe de progressivité des enseignements. Des parcours adaptés à la diversité de la population étudiante seront organisés et des mutualisations réalisées.

Un renforcement des dispositifs d'aide à la réussite s'avère nécessaire, notamment pour enrayer l'abandon d'étudiants. (Voir indicateur n°12)

Dans le cadre du plan licence, des mesures importantes telles que le continuum de préparation à l'insertion professionnelle ou la généralisation des « enseignants référents » en L devraient favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle future.

Le travail par champs de formation et de recherche joint à la restructuration des forces de recherche permettront de renforcer l'adossement recherche de l'offre de formation de niveau master.

Des enquêtes d'insertion professionnelle sur les étudiants de M1 quittant l'université viendront compléter celles sur les étudiants de M2 dès 2009.

Les masters relevant de l'urbanisme, des mathématiques et applications, des langues, cultures et affaires internationales sont déjà pour une bonne part articulés avec ceux des partenaires du PRES « Université Paris-Est ». Une coopération renforcée doit maintenant être envisagée en STAPS et en sciences de l'ingénieur (voir § 2.1), suite aux évaluations de l'AERES et aux avis de la DGESIP.

Concernant les formations relatives au champ « Biologie-santé », les voies de progrès suivantes sont envisagées :

- le développement du secteur « tertiaire santé »,
- l'amélioration des passerelles et les réorientations offertes aux étudiants, à l'intérieur de ce champ tout d'abord, mais aussi entre les formations de ce champ et d'autres formations, notamment du champ « Droit, Administration, Economie et Gestion ».
- l'internationalisation des formations médicales, où la mobilité des étudiants reste encore très limitée, par des stages hospitaliers à l'étranger et l'accueil en retour d'étudiants étrangers.
- la progression de la formation continue en tenant compte des nouvelles obligations légales faites aux médecins.
- le rapprochement des écoles de santé non médicales et de l'UFR de médecine.

<sup>1</sup> Bureau d'aide à l'insertion professionnelle, intégré au SCUIO-IP

Les formations du champ « DAEG » (Droit Administration Economie Gestion) sont très demandées par les étudiants, en formation initiale, formation par apprentissage et formation continue : l'université devra veiller à en renforcer les effectifs enseignants et à en présenter l'offre de façon claire et cohérente, sans oublier de dessiner des parcours internes lisibles, des DUT aux masters. La question d'un affichage original, en partenariat avec l'Université Paris-Est Marne la Vallée devra aussi être abordée pour l'avenir, en s'appuyant sur les spécificités des équipes de recherche.

Le secteur des lettres et sciences humaines comme celui des sciences souffre au contraire d'une baisse des effectifs, qui est nationale autant que locale. L'effort devra donc être poursuivi de liaison avec les lycées, de pédagogie différenciée et d'affirmation de filières d'excellence originales permettant, en collaboration avec les autres établissements du PRES, de continuer à attirer sur une réputation liée à la qualité des équipes de formation et de recherche.

L'établissement se positionne enfin au sein de l'Académie comme pôle de référence dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation des enseignants. Il cherchera à valoriser les atouts de l'IUFM et devra rendre plus visible son offre de formation en éducation, articulée avec une recherche à conforter.

Concernant les écoles doctorales, les dossiers sont désormais présentés dans le cadre du PRES « Université Paris-Est », ce qui conduit à décaler l'offre et son examen d'un an, en vue d'une mise en phase avec le contrat de l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

### ***Améliorer la qualité du service rendu à l'étudiant, de son accueil à son insertion professionnelle***

La qualité du service à l'étudiant doit s'exprimer, en premier lieu, dans une gestion rigoureuse de tous les actes qui le concernent, de son inscription à la remise de son diplôme, et dans la cohérence de l'information qui en témoigne.

Un chantier très large « informer et recruter puis accueillir et suivre les parcours des étudiants, apprentis et stagiaires » a été ouvert. Il donne lieu à la mise en place de « groupes projet » associant les composantes et les services centraux concernés, dont les thématiques vont de l'amélioration de l'exploitation du logiciel de scolarité Apogée et de l'organisation du service à l'étudiant à la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail étudiant.

L'université fait parallèlement appel à des professionnels de l'organisation (mis en concurrence dans le cadre d'un marché public) pour aider les acteurs concernés à établir un diagnostic et des pistes d'amélioration de l'accompagnement « administratif » de l'étudiant dans son parcours.

Le schéma directeur du Bureau d'Aide pour l'Insertion Professionnelle, conçu comme une tête de réseau à l'interne comme à l'externe, a été adopté le 23 janvier 2009 par le CA : il a pour objectif d'inscrire la dynamique d'insertion professionnelle durablement et efficacement au sein de toutes les composantes.

Trois volets d'actions sont établis :

- Introduire une logique de compétences professionnelles, à travers la généralisation du projet professionnel, de la pratique des stages en L et M, la préparation à la recherche d'emploi, la traduction des diplômes en compétences, l'élaboration d'une carte des métiers et d'une « CVthèque » sur le Web et d'un réseau d'anciens.
- Elaborer une politique de communication et d'interface entre l'environnement socio-économique, les composantes et l'équipe de direction.
- Evaluer la performance de l'insertion professionnelle, à travers un système d'indicateurs.

L'évaluation des formations initiée en 2007/2008, sous la forme d'une enquête réalisée auprès des étudiants par l'Observatoire des Cheminements Etudiants, dont les résultats sont largement diffusés, notamment sur le site web de l'université, sera étendue à l'ensemble des années d'IUT et de licences.

### **1.3 Faire aboutir les priorités de la politique scientifique**

#### ***Valoriser et soutenir les secteurs à forte visibilité***

L'UPVM présente trois caractéristiques importantes : pluridisciplinarité, localisation en proche périphérie de Paris, liens étroits et constructifs avec les collectivités territoriales, qui lui confèrent une position originale dans le dispositif francilien et impactent fortement sa politique scientifique. L'UPVM a mené, dans la plupart des secteurs, une politique volontariste de regroupement de ses équipes de recherche. L'université s'est engagée, quand les forces en interne apparaissaient sous-dimensionnées, dans un partenariat avec l'Université Paris-Est Marne la Vallée, l'ENPC, le LCPC ou l'ENVA dans le cadre du PRES Université Paris Est ou, plus rarement, avec d'autres établissements parisiens comme Paris 6 ou Paris 7 (voir également axe 2 où est traitée la question des partenariats). Cette stratégie permet de faire ressortir des secteurs ayant une bonne visibilité, propres à l'UPVM (biomédical avec l'INSERM, chimie des matériaux avec le CNRS, mais aussi Histoire et Droit) ou consolidés par l'association avec Marne la Vallée (urbanisme, aires culturelles, mathématiques...). Enfin, d'autres secteurs où l'UPVM possède des compétences avérées sont engagés dans des projets structurants qui s'appuient sur le PRES, tout en le débordant : c'est notamment le cas de l'environnement.

#### ***Faire de l'environnement une thématique prioritaire***

Le thème de l'environnement (Air, Eau, Sol) est défini comme première priorité mettant en lien direct les laboratoires du LISA ( Laboratoire Interuniversitaire des Systèmes Atmosphériques associant les universités Paris 12, Paris 7 et le CNRS) et du CEREVE-LGUEH (Centre d'Enseignement et de Recherche Eau Ville Environnement – Laboratoire Génie Urbain, Environnement Habitat associant les enseignants-chercheurs de Paris 12, de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de l'université Paris Est Marne la Vallée et AgroParisTech) ; l'ancienne équipe de BIOSOL est accompagnée dans un développement extérieur au PRES, en lien avec l'université Paris 6 pour des raisons scientifiques mais aussi historiques (alternance de portage de l'équipe entre Paris 12 et Paris 6).

La collaboration entre les laboratoires du LISA et de CEREVE-LGUEH sera renforcée par deux facteurs fédératifs : la construction prochaine de la « Maison de l'environnement » (bâtiment inscrit au Contrat de Projets État-région 2007-2013 sur le site principal de Créteil) et la création récente de l'Observatoire des Sciences de l'Univers EFLUVE.

#### ***Dynamiser la recherche en Sciences Humaines et Sociales avec des outils appropriés***

Pour dynamiser la recherche en sciences humaines et sociales (SHS), l'université s'engage à porter le projet d'un nouveau site cristolien consacré aux lettres, aux sciences humaines et sociales. Elle apportera également un soutien administratif et financier accru aux équipes de tout ce secteur, notamment par la mise à disposition de personnels administratifs, le financement de colloques avec comités scientifiques, une aide à la traduction en anglais des articles les plus pertinents et la reconnaissance des travaux des meilleurs enseignants chercheurs dans le cadre de dispositifs comme l'IUF. L'université soutiendra enfin des processus d'association avec le CNRS dans ce secteur.

#### ***Restructurer la biologie-santé***

Le centre Henri Mondor sera restructuré en fonction de deux thématiques, « biothérapie et régénération fonctionnelle » et « immunologie des maladies infectieuses et cancer », en cohérence avec les projets d'aménagement immobiliers structurants financés par le CPER et le plan campus, qui permettront la réhabilitation entière de la faculté de médecine, des plateaux de recherche et du centre de recherche chirurgical (contrat particulier Région/CG 94). L'enjeu est par ailleurs de contribuer à l'émergence d'un des deux pôles « mondiaux » de l'Université Paris Est en développant aussi les

interactions « santé –société », ce qui va supposer un effort particulier de l'université pour intensifier des liens entre SHS et santé encore trop dispersés.

Pour mener à bien cette politique scientifique et répondre à l'augmentation de 10% du nombre d'enseignants-chercheurs dans les laboratoires, la direction de l'université a décidé d'augmenter sensiblement son effort financier vers la recherche et de rénover ses modalités de soutien aux équipes en s'appuyant fortement sur son conseil scientifique. Ce dernier est désormais associé aux choix budgétaires d'investissement et aux décisions de création de postes d'enseignants chercheurs et de BIATOSS, s'appuyant, entre autres sur les recommandations de l'AERES.

Dès 2009, l'université a ainsi choisi d'orienter une partie de ses investissements recherche vers des projets répondant aux critères de sélection des Domaines d'Intérêt Majeur de la Région IDF dans une logique aussi bien de qualité scientifique que d'effet de levier. La volonté de monter en qualité dans le domaine des SHS, de développer des réseaux et des collaborations s'est traduite aussi par des appels d'offre aux critères plus exigeants et mieux ciblés. L'université s'efforcera enfin de simplifier au maximum la gestion des équipes de recherche.

## **1.4 Soutenir les missions de formation, d'insertion professionnelle et de recherche**

### **1.4.1 Inscrire la politique documentaire dans la dynamique de la pédagogie et de la recherche**

#### ***Accroître l'offre documentaire***

Sur la base d'une charte documentaire existante, d'outils statistiques d'analyse quantitative et qualitative, du bilan de l'offre documentaire des bibliothèques environnantes, au sein du PRES et au-delà en Ile-de-France, le SCD élaborera des plans de développement des collections par grands secteurs disciplinaires. Il conduira sa politique d'acquisitions de manière à développer les ouvrages pour les étudiants de L et M et à constituer un socle d'appui à la recherche. Il s'attachera à expliciter les choix de la politique documentaire définie, tant pour la documentation imprimée que pour les ressources électroniques (bases de données, périodiques et livres numériques).

#### ***Rendre les ressources documentaires et les services plus accessibles pour les usagers***

Le SCD mettra l'accent sur la médiation et l'amélioration de l'information donnée aux lecteurs, sur place et à distance. Il visera à harmoniser et à adapter les conditions d'accueil et les horaires d'ouverture des services.

Des enquêtes de satisfaction des usagers à intervalle régulier et la tenue de tableaux de bord permettront d'évaluer et de mesurer la démarche-qualité mise en œuvre, selon des critères internationaux (Libqual).

Le SCD s'attachera à améliorer l'accès à la documentation en signalant l'ensemble des ressources documentaires et en faisant évoluer le système d'information documentaire actuel vers des interfaces de recherche interactives (web 2.0), qui permettront via un portail documentaire unique le partage des ressources au sein de Paris-Est et l'articulation avec l'ENT.

Enfin l'équipement en RFID (Radio Frequency Identification) de la collection de la future bibliothèque de Sénart et l'installation d'automate de prêts-retours constitueront une première expérience vers une plus grande autonomie des lecteurs.

#### ***Systématiser la formation documentaire dans les cursus et la « qualifier »***

Dans le cadre du dispositif de formation à la maîtrise de l'information mis en place chaque année universitaire (visites de la bibliothèque, tutorat, formations de base, formations spécialisées, ...), la priorité ira aux formations à la méthodologie documentaire du champ droit, économie, gestion et administration.



Le référentiel des formations et des compétences documentaires par niveau sera finalisé par le SCD et le réseau documentaire de l'IUFM. Il facilitera l'intégration des formations dans le LMD, et dans le C2i, avec un maximum de cohérence et de continuum entre pédagogie et documentation.

### ***Diffuser et valoriser les publications de l'université***

La constitution d'une archive ouverte institutionnelle pour les publications pédagogiques et de recherche des enseignants et chercheurs de l'université, est un projet qui viendra compléter la démarche déjà engagée avec la mise en ligne des thèses. Toutes les publications (articles, comptes rendus de colloques, monographies, thèses) alimenteront une base. Ce portail est de nature à renforcer la notoriété scientifique de l'UPVM et du PRES.

### **1.4.2 Améliorer la qualité de vie des étudiants et des personnels**

L'UPVM vise à améliorer de façon sensible et durable la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi que les conditions de travail des personnels à l'université en créant un sentiment d'appartenance sur un campus rénové et dynamique.

Les perspectives sur la période du contrat sont les suivantes :

- conforter le statut de l'élus étudiant et le comité des élus étudiants,
- améliorer la vie du campus dans ses dimensions culturelles et sportives en partenariat avec les institutions de proximité (par exemple avec la ville et la maison des arts de Créteil) et faire monter en puissance les « chargés de mission » prenant en charge ce domaine d'activité,
- mettre en place des actions de soutien aux associations étudiantes et continuer la politique d'emploi étudiant engagée depuis des années,
- soutenir la santé et l'aide aux étudiants et personnels handicapés,
- revoir et développer la politique sociale à l'égard des personnels,
- coordonner l'accueil des étudiants étrangers,
- faire de l'ENT un outil au service de tous, étudiants et personnels.

Les mesures en direction des étudiants seront formalisées et détaillées dans un plan d'actions qui sera voté en CEVU et CA à la fin de l'année 2009 ou début 2010.

Le CTP se prononcera annuellement sur le bilan social et les objectifs de politique sociale.

## **Axe 2) Poursuivre la politique de mutualisation au sein du PRES Université Paris- Est et développer les partenariats scientifiques et territoriaux**

### **2.1 Conforter la présence de l'UPVM au sein du PRES Université Paris-Est**

#### ***Rechercher de nouvelles mutualisations***

L'adhésion au PRES Université Paris-Est, dont l'objectif est d'accroître l'attractivité de l'UPVM dans l'Est parisien, s'est traduite par :

- la délégation des formations doctorales.
- la visibilité accrue apportée par la signature de la production scientifique sous le sceau du PRES.
- la participation à l'opération campus et la labellisation du projet en « campus prometteur ». Deux thématiques prioritaires correspondant à leurs deux principaux sites d'implantation ont été dégagées : « la Ville, l'environnement et leur ingénierie » principalement sur la Cité Descartes ; les interactions entre « Santé et société » principalement sur le sites de Créteil avec le CHU Henri Mondor en coopération avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.

La recherche de nouvelles coopérations au sein du PRES, souvent initiées entre les deux universités, concerne de nombreux domaines et leurs systèmes d'information (sur ce thème voir § 3.2) :

- regrouper des équipes de recherche quand cela s'avère pertinent et organiser des coopérations entre équipes.
- établir, à terme, une carte de formation des établissements du PRES en distinguant le niveau licence et son rôle de proximité et le niveau master où l'échelon de référence est régional, voire national ou international. Pour le présent contrat, dans un souci de cohérence de l'offre de formation, certaines formations cohabilitées avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, qui fait partie de la vague D, ont été reconduites pour un an, afin de présenter une nouvelle demande avec l'établissement partenaire. Il s'agit notamment de masters relevant de l'urbanisme, des mathématiques, des langues. De plus, l'établissement se donne un programme de travail pour accroître les coopérations, par exemple pour les langues à faible effectif, et, s'agissant des STAPS et des sciences de l'ingénieur, pour mieux articuler les offres de formation existantes des deux établissements. (voir § 1.2)
- la plate forme d'insertion professionnelle DEFI (Dispositif de l'Est Francilien à l'Insertion), qui regroupe les universités de Paris-Est Marne La Vallée et Paris 12 Val de Marne et mène des réflexions communes sur les indicateurs d'insertion professionnelle, le développement de partenariats avec des professionnels en vue de l'insertion. Ce dispositif peut avoir vocation à s'étendre à l'ensemble des partenaires du PRES.
- la valorisation commune au niveau international des masters et doctorats du PRES et de ses établissements.

#### ***Atteindre une taille critique dans certains secteurs de recherche***

Concernant le pôle urbanisme et territoire, l'université développera, au sein du PRES, en lien avec l'université de Marne-la-Vallée, le LCPC, l'ENPC, l'IFU et le CNRS, et notamment avec les équipes de recherche du LATTIS et du LVMT (Marne, ENPC, CNRS), un pôle de recherche et d'enseignement de niveau international autour de l'urbanisme, de la ville et du territoire, adossé à une école doctorale dédiée (Ville, transports et territoires).

Concernant la physique, l'université est consciente que l'équipe de physique ne peut rester isolée. Des contacts sont pris avec l'UPEMLV pour faciliter le rapprochement de leurs équipes respectives.

## **2.2 Aider les équipes à développer une recherche en partenariat avec les organismes de recherche**

### ***Valoriser la recherche***

L'UPVM poursuivra son activité dans les trois pôles de compétitivité mondiaux System@tic dans le domaine des systèmes complexes, des réseaux de télécommunication et des logiciels ; Medicen, dans le domaine de la santé et Advancity, dans le domaine de la ville et du développement durable. Il en est de même de sa participation aux deux CTRS FondaMental et Premup qui ont fait l'objet chacun de la mise en place d'une fondation où l'UPVM est membre fondateur et comme tel représentée au CA de la fondation.

Cette implication dans des réseaux structurés montre l'attractivité des laboratoires ainsi que leur dynamisme mais implique aussi de structurer la démarche en renforçant la direction de la recherche d'un chargé de valorisation et d'un chargé des activités contractuelles. Les objectifs sont de monter en puissance dans la qualité du montage de projets et de gestion de contrats complexes, et de développer des procédures homogènes qui garantissent une vision centrale de ces activités et leur suivi via des indicateurs appropriés, en concertation avec les services compétents du PRES Université Paris-Est.

### ***Mutualiser les moyens au sein d'une unité mixte de service CNRS/P12 en projet***

L'université compte renforcer sa collaboration avec le CNRS par la création d'une unité mixte de service (UMS) dans les secteurs santé et environnement, en collaboration avec l'INSERM et l'AP-HP.

L'UMS sera chargée de la valorisation et du transfert vers l'industrie des résultats des activités de recherche dont l'intérêt technico-économique est avéré ou offre un fort potentiel à moyen terme. Elle aura pour mission :

- la détection des résultats d'intérêt technico-économique et à fort potentiel en lien avec les besoins des marchés présents et avenir ;
- la maturation des projets innovants ;
- le transfert de technologies à l'issue de leur maturation et la promotion des établissements auprès des utilisateurs potentiels ;
- la gouvernance capable de mener une politique commune en termes de propriété intellectuelle.

Les liens entre l'UPVM, le CNRS et la Communauté d'agglomération Plaine Centrale centrée sur la ville de Créteil font envisager une structuration commune pour le développement d'un environnement propice à la création d'entreprises sur le site de Créteil (hébergement de start-up à l'université, création d'un hôtel d'entreprise proche du CHU Henri Mondor..). L'UMS pourrait être située à proximité des locaux de Plaine Centrale, au cœur du parc d'entreprise Europarc riche en petites et moyennes entreprises, tout en restant proche de l'université et des laboratoires.

Les travaux de l'UMS seront conduits en étroite collaboration avec l'INSERM et l'AP-HP, qui ont vocation à intégrer la structure dans un avenir proche s'ils le souhaitent. L'UMS, y compris dans le secteur de la santé, sera en même temps en mesure de se positionner sur des résultats de façon autonome, dans les domaines non couverts par l'INSERM ou l'APHP.

L'UMS travaillera également en étroite collaboration avec les structures du PRES Paris Est et notamment avec le service de la recherche partenariale (SRP) et le service d'ingénierie et de développement international (SIDI), qui se positionnent sur le montage de projets nationaux et internationaux.

## **2.3 Définir une politique des partenariats aux niveaux régional et international**

L'UPVM signera, seule ou avec le PRES, un contrat d'objectifs partagés avec les différentes collectivités territoriales au regard des enjeux de développement économique, social, culturel des territoires.

Le développement des relations internationales suit les axes suivants sur la période du présent contrat :

- les partenariats internationaux respecteront la charte de qualité commune à l'ensemble des composantes, toute action internationale étant examinée en amont et en aval par le comité des relations internationales ;
- la signature de contrats d'étude sera systématisée pour favoriser la reconnaissance en crédits ECTS des séjours d'étude ou des stages à l'étranger ;
- la politique de bourse incitative au départ des étudiants sera poursuivie ;
- la coordination de l'action internationale sera renforcée par des réunions régulières entre les personnels relais des relations internationales et les autres services concernés de l'université ;
- le service des relations internationales sera installé dans la future maison des langues et des relations internationales.

Les compétences ainsi développées en matière de politique internationale ont vocation à être partagées au sein du PRES « université Paris Est ».

### **Axe 3) Dynamiser la gestion de l'université au regard de ses défis stratégiques en adoptant un mode travail et de programmation permettant un suivi et un rendu compte aux élus (CTP, CA, CS, CEVU)**

Suite à l'audit réalisé par l'IGAENR au printemps 2008, il a été diagnostiqué un nécessaire renforcement des structures opérationnelles de l'établissement sous forme d'une organisation en « mode projet » avec, pour chaque thématique, un plan d'actions dans un calendrier d'exécution. L'établissement a ainsi constitué une cellule « nouvelles compétences de gestion » transversale à l'ensemble des groupes de projet portant sur les finances, notamment liées aux RH. Cette démarche d'association des acteurs s'étend aussi aux questions de qualité du service rendu aux usagers dans les domaines de la gestion de l'étudiant et de l'organisation du soutien à la recherche. Les enjeux particuliers de gestion de l'IUFM, composante elle-même diversement organisée, et de coopération au sein du PRES seront intégrés.

Parallèlement, l'UPVM a pris différentes mesures pour dynamiser la démocratie interne : maintien d'un rôle décisionnaire important pour le CS et le CEVU, réunion régulière des directeurs de composantes dans un comité de direction, mise en place d'un comité d'étudiants élus, travail sur un projet de charte des pratiques démocratiques, à reprendre après les événements de l'année 2008-2009 qui en ont interrompu le cours. Le règlement intérieur devra également être complété.

### ***31 Placer la gestion des ressources humaines au service des priorités scientifiques et pédagogiques***

Pour réaliser le passage aux nouvelles compétences de gestion, l'université doit d'abord :

- se préparer au pilotage de la masse salariale,
- concevoir l'organisation de la paye au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mais pour faire aboutir ses priorités scientifiques et pédagogiques, elle doit aussi :

- effectuer l'analyse, le suivi, la projection et l'optimisation des emplois,
- mettre en place un système d'information des ressources humaines.

Parallèlement, l'université finira d'harmoniser les pratiques de gestion des ressources humaines entre composantes. Elle mettra en place une gestion prévisionnelle et opérationnelle des emplois et

compétences. La réflexion déjà entamée sur les primes et indemnités des enseignants et BIATOS sera menée à terme et donnera lieu à un plan d'action.

L'ensemble devra s'inscrire dans une politique progressive et dynamique de traduction de l'évolution des missions dans celle des métiers, qui implique de développer les compétences utiles aux missions nouvelles, de renforcer la complémentarité entre services centraux ou communs et composantes, et d'adapter le plan de formation.

En particulier, des formations d'appui à l'exercice des responsabilités d'encadrement et d'animation de réseaux sont à élaborer et à proposer avec un accompagnement individualisé dans le cadre professionnel.

### ***32 Sécuriser, développer et optimiser le système d'information***

L'élaboration d'un schéma directeur du système d'information est un préalable : il sera formulé par un chef de projet en début de contrat et comportera un échéancier global prenant en compte les priorités de l'établissement et la charge de travail des services centraux, des services communs et des composantes. Ce schéma devra également prendre en compte l'intégration de l'IUFM, en se limitant à un seul système d'information fonctionnel.

L'interopérabilité avec les systèmes d'information des EPST (CNRS et INSERM) est un objectif commun qui sera transcrit dans les contrats avec ces organismes. La recherche de l'interopérabilité avec les systèmes d'information des établissements du PRES et celui du PRES lui-même permettra progressivement de produire des informations cohérentes. Un travail conduit au sein du PRES sur les acquisitions d'outils compatibles favorisera la cohérence globale du système d'information.

Pour le système d'information recherche, le choix de l'applicatif GRAAL (Gestion de la Recherche, Application concernant les Activités des Laboratoires), est commun aux deux universités du PRES Université Paris-Est. A terme, l'outil devra intégrer l'organisation de la recherche de tous les établissements fondateurs. Il sera complété fin 2009 par un outil de gestion des contrats de recherche faisant l'objet d'un marché lancé par le PRES.

L'intégration de l'UPVM dans l'université numérique en région de Paris – Ile de France (UNR PIdF) permet d'envisager la mise en place de l'ENT au cours du contrat. Dès la rentrée 2009-2010, l'ENT étudiant sera proposé aux étudiants de quelques filières puis il sera étendu progressivement à l'ensemble des étudiants et fera parallèlement l'objet d'un enrichissement de l'offre de services associés. L'ENT des personnels sera également déployé progressivement à compter de septembre 2010. Un annuaire unique avec génération automatique d'adresses électroniques dès l'inscription sera également constitué.

L'UPVM choisira un nouvel outil de système d'information de son patrimoine, permettant d'en appréhender globalement l'ensemble des caractéristiques.

L'université se dotera d'outils et d'indicateurs pérennes nécessaires au dialogue de gestion et à la prise de décision. Une attention toute particulière sera portée sur le repérage des besoins des utilisateurs ainsi que sur la mise à disposition des services et des composantes d'un ensemble d'outils de traitement de données visant à améliorer la connaissance de leur activité et leurs choix.

Le plan de formation des personnels sera enrichi dans cette optique : des modules ciblés seront proposés dans l'objectif de faciliter la maîtrise des outils bureautiques et celle des fonctionnalités des différents logiciels de référence.

Une réflexion est engagée sur l'évolution des missions du CRI (centre de ressources informatiques) pour structurer en cours de contrat une Direction des Systèmes d'Information.

### ***33 Inscrire la fonction budgétaire et comptable dans une démarche de pilotage stratégique***

L'inscription dans une démarche stratégique passera à la fois par le suivi infra-annuel des postes financiers déjà en vigueur, mais surtout par la mise en place d'une comptabilité pluri annuelle de programme.

L'UPVM renforcera l'efficacité de sa fonction financière, en rationalisant l'architecture de ses centres de responsabilité et préparant le passage à SIFAC (Système d'Information Financier, Analytique et Comptable) en 2011.

Elle améliorera la performance de l'exécution en réduisant les délais de paiement et d'encaissement. Les travaux de qualité comptable seront poursuivis tant pour l'inventaire que pour les amortissements. Un contrôle interne comptable sera mis en place dans la perspective de la certification des comptes.

### **34 Optimiser la gestion immobilière et améliorer l'état du patrimoine**

L'UPVM a construit depuis plusieurs années une politique immobilière forte avec notamment des compétences reconnues en maîtrise d'ouvrage. Elle a su en outre faire preuve de sa capacité à assurer la maintenance et la sécurité du patrimoine qui lui était affecté. Elle a su enfin poursuivre et réaliser son objectif de regroupement de la plupart des composantes sur Créteil.

Cette politique immobilière, nonobstant sa qualité quant aux résultats, demande cependant à être mieux formalisée dans une logique de programmation pluriannuelle de la gestion du patrimoine de l'UPVM, avec la mise en place notamment d'un outil de gestion immobilière.

La nouvelle direction du patrimoine est chargée de porter l'ensemble de ces questions et de préparer l'évolution des structures et outils nécessaires en fonction des axes prioritaires du contrat.

Ainsi, sur la période du contrat, la gestion immobilière sera renforcée selon les axes suivants :

1. Se doter des moyens d'une planification pluriannuelle des opérations immobilières en rationalisant la gestion du patrimoine immobilier pour l'ensemble des sites de l'UPVM :
  - Élaboration d'un schéma directeur d'aménagement multi-sites en poursuivant l'intégration du patrimoine immobilier de l'IUFM et en tenant compte du schéma directeur de développement du PRES Université Paris Est ;
  - Intégration des services de l'IUFM dans la fonction immobilière de l'université.
2. S'assurer d'une meilleure prise en compte de l'utilisation de chaque bâtiment, notamment à travers la mise en place d'un système d'information (calcul des surfaces, affectation des locaux, inventaire des équipements, gestion des énergies, etc.).

Pour 2012, l'UPVM vise la mise en place d'une infrastructure matérielle (schéma directeur, logiciel de gestion) et d'une organisation qui lui permettront de s'inscrire dans un processus de pérennisation de la gestion de son patrimoine immobilier et de mettre en œuvre un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

\*\*\*\*\*

**L'Etat s'associe aux orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice.**

**Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de performance sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.**

**ANNEXE SUR LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES DU CONTRAT QUADRIENNAL, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 AOÛT 2007 RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERSITES.**

- L'établissement recevra chaque année une dotation en crédits qui comprend :
  - une part qui sera calibrée chaque année en application du modèle d'allocation des moyens, en fonction d'indicateurs d'activités et de performance. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits qui inclura le montant de la dotation contractuelle négociée, fixée à 6 000 000 euros pour les quatre années de 2009 à 2012 soit 1 500 000 euros par an.
  - une part qui sera réservée à des actions spécifiques réparties selon des procédures ad hoc chaque année. Leur montant annuel sera mentionné dans la notification de crédits.
  - la notification annuelle et ses éventuelles modifications préciseront, **à la date du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE)**, la fraction de la dotation affectée à la masse salariale, celle affectée au fonctionnement et celle affectée à l'investissement.
- De même, **à la date du passage aux RCE**, le plafond des emplois financés par l'Etat, grâce à la fraction de la dotation versée et affectée à la masse salariale, sera précisé chaque année dans la notification de crédits et ses éventuelles modifications. Au sein de ce plafond d'emplois, la proportion des agents contractuels, recrutés en application de l'article L954-3 du code de l'éducation, sera déterminée.
- L'établissement, s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences : cf. indicateur N° 8.
- Les modalités de la participation de l'établissement à l'EPCS Université Paris-Est ont été fixées par décret n° 2007-382 du 21 mars 2007.
- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément au décret financier N° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié.

# INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

## UNIVERSITÉ PARIS 12 – VAL DE MARNE

### Sommaire

#### I - INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

##### **I.1 INDICATEURS COMMUNS DE MESURE DE LA PERFORMANCE EN MATIERE DE FORMATION ET DE RECHERCHE**

1 - Taux de passage L1 en L2	page 16
2 - Taux de réussite en licences en trois ans	page 17
3 - Flux d'étudiants entrants en master : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement	page 20
4 - Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L et M	page 21
5 - Insertion professionnelle des docteurs après 3 ans	page 22
6 - Revenus consolidés de valorisation de la recherche	page 23

##### **I.2 INDICATEURS COMMUNS DE MESURE DE LA PERFORMANCE EN MATIERE DE PILOTAGE**

7 - Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre	page 25
8 - Endorecrutement des enseignants chercheurs : Bilan et Prévision	Page 27
9 - Durée maximum d'ouverture hebdomadaire dans l'un des sites du SCD ou SICD	page 28
10 - Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière	page 29
11 - Taux d'occupation des locaux	page 31

#### II - INDICATEURS SPECIFIQUES

12 - Taux d'abandon en L1 (ratio étudiants abandonnant au cours de la 1ère année de licence/total étudiants L1)	page 33
13 - Evolution du nombre d'apprentis	page 33
14 - Evolution du nombre de cours en ligne	page 34
15 - Evolution des ressources propres par type de ressources	page 34



## Indicateurs communs de mesure de la performance en matière de FORMATION et de RECHERCHE

### 1-Taux de passage de L1 en L2

DEPP (PAP)

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
<b>Description de l'indicateur</b>	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2005-2006, 2006-2007 futures années 2011-2012/ 2012-2013 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en DEUG ou L1 et inscrits l'année suivante en 2 <sup>ème</sup> année de DEUG ou de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 <sup>ème</sup> année Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés
<b>Élaboration et qualités de l'indicateur</b>	
Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD) 1 <sup>ère</sup> année en (n-n+1) Calcul du taux de redoublement <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'étudiants nouveaux bacheliers qui redoublent à l'issue d'une année universitaire (n-n+1) est rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 en n- n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1)</li> </ul> Calcul du taux de passage: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'étudiants bacheliers de l'année inscrits pour la première fois en première année de DEUG ou L1 l'année N et qui accèdent à la 2<sup>ème</sup> année de DEUG ou L2 ou à une formation équivalente l'année suivante.</li> </ul>

		2005-2006	2006-2007	2007-2008	<b>Cible 2012</b>
<b>Etablissement</b>	<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1</i>	<b>2 566</b>	<b>2 703</b>	-	
	Taux de redoublement	22,9	25,1	-	
	<b>Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante</b>	<b>40,7</b>	<b>40,5</b>		<b>Entre 44 et 46</b>
<b>Total des universités</b>	<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1</i>	<b>164 956</b>	<b>161 128</b>	-	
	Taux de redoublement	<b>23 %</b>	<b>23 %</b>	-	
	Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	<b>46,6 %</b>	<b>44,7 %</b>		

#### Commentaires de l'établissement :

Entre 2005 et 2008, les données de Paris 12 concernant le taux de passage entre le L1 et le L2 sont relativement stables, mais demeurent en dessous de la moyenne des autres universités. La sociologie des étudiants de Paris 12 explique en partie cet état de fait, le public étudiant accueilli étant moins favorisé que celui des autres universités : plus de titulaires de baccalauréats technologiques et professionnels au détriment des bacs généraux, retard scolaire lors de l'obtention du bac plus conséquent, etc. Ces données statistiques relatives à la sociologie des étudiants de Paris 12 sont d'ailleurs reprises dans le contrat 2009-2012.

Paris 12 au regard de ces caractéristiques est particulièrement attachée au suivi de ces étudiants de L1. Elle se propose d'ailleurs d'ajouter aux indicateurs nationaux, un indicateur spécifique relatif au taux d'abandon en L1.

#### Précisions :

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants : qui ont quitté l'université, qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université. Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée. Cela concerne 0,7% de l'ensemble des inscriptions initiales des nouveaux bacheliers.

Cet indicateur est construit en référence au PAP 2009 n°7 « Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante », la cible nationale s'élevant à 52 %. Cf. Indicateur de l'enseignement supérieur – Document DEPP par établissement (Tableau 6.4.1)

## 2-Taux de réussite en licence en trois ans

DEPP

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
<b>Description de l'indicateur</b>	
Unité de mesure	%
Date de la mesure	Sessions 2005, 2006 et future session 2013
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur
<b>Élaboration et qualités de l'indicateur</b>	
Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2003. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. cf « mode de calcul »
Source :	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Mode de calcul	<b>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans</b> est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1 <sup>ère</sup> fois en 1 <sup>ère</sup> année de 1 <sup>er</sup> cycle ou de cursus licence à la rentrée 2003. <b>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite à partir de la cohorte :</b> <b>Méthode 1</b> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 <sup>ère</sup> année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul <b>Méthode 2</b> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 <sup>ème</sup> année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année <b>Méthode 3</b> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants ayant effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) au sein du même établissement Cf. PRECISIONS METHODOLOGIQUES : Note DEPP du 27 mai 2008
Service responsable de l'indicateur	DEPP

Items	périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3
Taux de réussite constaté en %	Cohorte 2003 (diplômés en 2006)	24,2	85,4	33,2
	Cohorte 2004 (diplômés en 2007)	25,4	86,9	38,6
	<b>CIBLE 2012 (méthode 3)</b>			<b>Entre 40 et 43</b>
Ensemble des universités	Cohorte 2003	29,8 %	84,6 %	41,9 %
	Cohorte 2004	29,7 %	84,6 %	42,8 %

### Commentaires de l'établissement :

L'indicateur de la méthode 3 situe Paris 12 dans une position médiane au regard des données nationales qui comportent « des écarts entre universités compris entre 61,8% et 15,2% » pour la cohorte 2003. Les données des cohortes 2003 et 2004 montrent par ailleurs une évolution très positive de Paris 12 de plus de 5 points, passage de 33,2 à 38,6 rapprochant ainsi l'université de la moyenne des universités qui se situe à 42,8% pour la cohorte 2004.

La sociologie des étudiants de Paris 12 joue là également un rôle dans l'explication des résultats. Elle se traduit aussi par une proportion importante d'étudiants salariés dont une part conséquente bénéficie à ce titre d'un régime dérogatoire ; d'autres exercent également une activité professionnelle pour financer leurs études sans qu'elle leur donne droit à un statut particulier mais elle réduit le temps consacré sur une année à leurs études.

Surtout, l'enjeu pour Paris 12 est finalement moins d'atteindre un taux très élevé de réussite à la licence en 3 ans que de lutter contre l'échec entre la L1 et la L2 et l'abandon en L1. Il s'agit bien pour Paris 12 d'obtenir un taux élevé de diplômés pour les cohortes d'étudiants entrant en L1. D'ailleurs, le taux calculé grâce à la méthode 2 (taux de réussite en L3), montre qu'une fois l'étape du L1 et, dans une moindre mesure, celle du L2 passées, la réussite des étudiants est importante 86,9%, meilleure même que la moyenne des universités 84,6%.

**Précisions :** Note DEPP du 27 mai 2008 (DEPP C1 n° 2008-005)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2003. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session 2006 (année 2005-2006). Seuls 34% des inscrits en 1<sup>ère</sup> année de DEUG ou de licence cursus LMD en 2003/2004 sont inscrits en L3 en 2005-2006. La réussite globale, mesurée par rapport à ces inscrits en 2003, est de 28,9%.

<b>Taux de réussite en trois ans, toutes universités confondues : 28,9%</b>		
	90	sont restés dans le même établissement durant 3 ans
Sur 100	7	sont restés dans le même établissement durant deux ans
diplômés :	3	ont changé d'établissement entre la deuxième et la troisième année
	1	a changé d'établissement tous les ans

La cohorte porte sur **des inscriptions administratives** recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seuls 50% d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

#### 1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1<sup>ère</sup> année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul (ils ne représentent que 3,7% des inscrits de la cohorte initiale).

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants (26% de redoublement et 27% de départs de l'université à la fin de la première année).

Le taux de réussite observé, ou taux réel, est de 29,8% au niveau national. Il varie entre 45,3% et 10,7% entre les universités.

#### 2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

Le taux de réussite national est de 84,6%. Il s'échelonne entre 93,4% et 57,3% entre les universités.

#### 3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en deuxième ou en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence. Le taux national est de 41,9%, avec des écarts entre universités compris entre 61,8% et 15,2%.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé<sup>2</sup>. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat (en 2003, 2002, avant 2002)
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

<sup>2</sup> La même méthode avait été employée par la DEPP pour calculer le taux de réussite au DEUG en 1999 ou en licence (ancienne dénomination).

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères. Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

La valeur ajoutée diffère, parfois de façon importante entre les universités en fonction de la méthode utilisée (exemples 1 et 2). Ainsi, pour la réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription, il varie de +10,9 points à -16,2 points. Dans le cas de la réussite mesurée à partir des inscrits de la cohorte en L3, cet écart s'échelonne entre +10,5 et -21,8 points.

Quand on considère la réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université, l'écart varie de +15,2 points à -18,7 points.

La diversité de ces écarts entre les trois méthodes proposées rend difficile l'interprétation de la réussite en trois ans par établissement. Il est possible de faire une moyenne de ces écarts, qui combine les résultats des trois approches

	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3
	Ecart entre les valeurs ajoutées ( en points)		
Classe 1 21 établissements	6,6	18,6	13,0
Classe 2 21 établissements	3,3	13,3	6,6
Classe 3 21 établissements	3,3	13,6	7,4
Classe 4 21 établissements	13,2	26,4	24,5
Ensemble des établissements	27,2	32,3	34,0

Lecture : la différence entre les valeurs extrêmes de la valeur ajoutée des établissements de la classe 1 est de 6,6 points pour la méthode 1.

Pour les mêmes établissements, elle est de 18,6 points pour la méthode 2 et de 13 points pour la méthode 3.

### 3-Flux d'étudiants entrants en master : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement

(DEPP)

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
<b>Description de l'indicateur</b>	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2006-2007, 2007-2008 et 2012-2013
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M – Champ SISE universités hors établissements rattachés (ex art 43).
<b>Élaboration et qualités de l'indicateur</b>	
Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Mode de calcul	<p><b>Etablissement d'origine des entrants en M1</b> : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100</p> <p>Au niveau M1, le calcul porte sur les premières années de master LMD, le master IUP et les maîtrises. Ces diplômes sont proposés dans l'ensemble des établissements, contrairement aux diplômes d'ingénieurs et de l'IEP qui étaient précédemment pris en compte dans les calculs.</p> <p><b>Etablissement d'origine des entrants en M2</b> : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100</p> <p>En M2, pour garder la même logique d'homogénéité, le calcul porte sur les années de master LMD, les DEA et les DESS. Les deuxièmes années de MST, MSG, formations d'ingénieurs, diplômes de l'IEP, diplôme de commerce, master ingénieur et diplôme d'œnologie ne sont plus pris en compte dans le calcul.</p>

		En %	Effectifs pris en compte (dénominateur)
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2006	34,2	2 635
	2007	37,3	2 454
	<b>Cible 2012</b>	<b>Entre 37 et 39</b>	
Total université	2006	<b>30,3</b>	<b>112 583</b>
	2007	<b>34,1</b>	<b>107 122</b>
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2006	45,2	1 895
	2007	44,2	1 858
Total université	2006	<b>41,3</b>	<b>96 728</b>
	2007	<b>40,3</b>	<b>97 781</b>

#### Commentaires de l'établissement :

Ces données permettent d'illustrer l'attractivité des formations de Paris 12 tant en M1 qu'en M2. Les taux de primo-entrants à Paris 12 sont supérieurs à la moyenne nationale et confirment le rôle de « plaque tournante - formule employée par le journal Vie universitaire - attirant et redistribuant beaucoup d'étudiants ». Elles sont aussi la preuve que Paris 12 a su constituer des équipes pédagogiques et scientifiques de qualité dans une région où l'offre est particulièrement riche et concurrentielle. Cependant, pour une université multidisciplinaire, il est davantage pertinent d'analyser l'attractivité domaine par domaine voire mention de master par mention de master tant les taux fluctuent entre les filières, ce sur quoi Paris 12 travaille.

Enfin, ces données incitent par ailleurs à développer des enquêtes sur le devenir des étudiants qui quittent Paris 12 à l'issue du L3 et du M1.

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence et de niveau master
Objectif	Maîtriser l'offre de formation
<b>Description de l'indicateur</b>	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2006-2007, 2007-2008 et 2012-2013 – situation au 15 janvier
Champ de la mesure	Nombre de mentions de licence et de master ayant au moins 1 inscrit principal Inscrits principaux dans les 3 <sup>èmes</sup> années de licence L et dans les 2 <sup>èmes</sup> années de master M Enseignement public - Universités, France entière (établissements rattachés ex art. 43 inclus)

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figure sur les arrêtés d'habilitation. Les intitulés de diplômes n'ayant pas tous une mention, le domaine a été agrégé à la mention. On s'intéresse donc aux couples domaine-mention. Inscriptions principales en 3 <sup>ème</sup> année de L ou en 2 <sup>ème</sup> année de M.
Source	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Mode de calcul	(Nombre de couples domaine-mention L par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 50 / nombre de mentions L) x 100 (Nombre de couples domaine-mention M par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 30 / nombre de mentions M) x 100 (Nombre d'inscrits principaux dans des couples domaine-mention L par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 50 / nombre total d'inscrits principaux en L3) x 100 (Nombre d'inscrits principaux dans des couples domaine-mention M par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 30 / nombre total d'inscrits principaux en M2) x 100

MENTIONS		2006		2007		Cible : 2012	
		L	M	L	M	L	M
Établissement (Source DEPP) (*1)	<b>% de mentions à faibles effectifs</b>	16,7%	15,6%	16,7%	18,2%	<b>16%</b>	<b>17%</b>
	% d'inscriptions principales dans les mentions à faibles effectifs	2,9%	4,8%	3,5%	5,6%		
Établissement (Source Établissement) (*2)	<b>% de mentions à faibles effectifs</b>						
Total universités	<b>% de mentions à faibles effectifs</b>	<b>31,8</b>	<b>31,6</b>	<b>33,1</b>	<b>31,1</b>		
	% d'inscriptions principales dans les mentions à faibles effectifs	<b>7</b>	<b>7,3</b>	<b>7,5</b>	<b>6,9</b>		

**Commentaires de l'établissement :**

L'ambition de Paris 12, exprimée via les cibles 2012, est relativement modeste, ses résultats en la matière étant déjà satisfaisants, en comparaison avec les données nationales. Ces ratios s'expliquent notamment par les co-habilitations de plusieurs diplômes avec d'autres universités franciliennes (par exemple pour les filières de géographie). Cette stratégie de co-habilitation se poursuivra, notamment avec l'Université Paris-Est Marne la Vallée pour des masters en sciences pour l'ingénieur.

**Précisions :**

(\*1) – Nombre total de mentions (base du calcul DEPP à confronter / cohabilitations) Source SISE

Nombre de mentions	2006	2007
Licence	24	24
Master	32	33

(\*2) - Les mentions cohabilitées peuvent introduire un biais dans le calcul au niveau national. Dans le cas où les établissements ne retrouvent pas ces données, ils peuvent établir un calcul corrigé en le commentant.

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 3.2 « Part des mentions à faibles effectifs (L et M) »

L'objectif national fixé dans le PAP 2008 pour l'année 2012 est de 25 % pour le cursus L et 30 % pour le cursus M  
Cf. Indicateur de l'enseignement supérieur – Document DEPP par établissement (Tableaux de la partie 3.3)

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
<b>Description de l'indicateur</b>	
Unité de mesure	Etudiants diplômés d'un doctorat faisant l'objet d'enquête
Date de la mesure	Année de l'enquête : n-2 - Cible n+3
Champ de la mesure	Tous les diplômés d'un doctorat enquêtés 3 ans après l'obtention de leur diplôme
<b>Élaboration et qualités de l'indicateur</b>	
Nature précise des données de base	Insertion professionnelle des inscrits dans l'établissement ayant soutenu leur thèse avant le début du contrat, observée trois ans après la soutenance, au cours de l'année précédant le dépôt de la demande de renouvellement du contrat d'établissement.
Source	DGESIP : tableau C du bilan ED du contrat d'établissement concernant le devenir professionnel des docteurs, rempli pour chaque ED dont l'établissement est support
Mode de calcul	Pour l'année considérée, parmi la population répondant dans son intégralité, mesure de l'insertion des étudiants diplômés 3 ans avant la date de l'enquête à laquelle ils ont répondu

		Enquête n-2	Cible n+3
Part des docteurs en emploi après 3 ans ( <i>ensemble</i> )	%	87.7	90 % (1)
Part des docteurs ( <i>hors docteurs étrangers(*)</i> ) en emploi après 3 ans			
• Dont statutaire ens sup + recherche + CDI	%	75	
• Dont CDD public/privé		25	
Taux de réponse ( <i>ensemble</i> )	%	87.7	
Taux de réponse ( <i>hors docteurs étrangers(*)</i> )	%	Non disponible	

**Commentaires de l'établissement :**

Les données fournies ci-dessus s'appuient sur le bilan des anciennes écoles doctorales (tableau C du bilan des ED) et montrent un taux d'insertion relativement élevé de 87.7 %.

Depuis la rentrée 2007-2008, la responsabilité des formations doctorales a été déléguée au PRES Université Paris Est. Cela s'est notamment traduit par le dépôt des nouveaux projets d'école doctorale au nom de Paris Est en tant qu'établissement support. Ces projets d'écoles doctorales connaissent de profondes restructurations par rapport aux écoles doctorales précédentes, avec des changements importants de périmètre.

En matière d'insertion professionnelle des doctorants, des évolutions sont aussi en cours. Le PRES Université Paris Est développe une politique volontariste en termes d'indicateurs de suivi et de réalisation d'enquêtes en faisant appel à l'OFIPE, Observatoire des formations, des insertions professionnelles, évaluations.

(1) Relativement à la cible 2012, un taux de 90% est mentionné, sachant que cette cible ainsi que son mode d'élaboration sera à travailler avec le PRES Université Paris Est. Elle ne saurait être considérée comme propre à Paris 12.

**Précisions :**

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 1.2 « % des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire » (source Enquête génération CEREQ et enquête annuelle IREDU). L'objectif national fixé dans le PAP 2009 pour l'année 2010 est 90 %.

Réserve : l'information demandée concerne l'école doctorale ; en cas de co-accréditation, il n'est pas possible d'identifier l'établissement où a été soutenue la thèse et tous les docteurs sont attribués à l'établissement support. Le questionnaire devra être complété sur ce point dans le dossier d'accréditation et dans les commentaires.

Pour la vague C(2009 = année n), les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de docteurs sortis en 2004 dont la situation dans l'emploi fin 2007(n-2) est connue.

(\*) Les docteurs étrangers sont comptabilisés en prenant en compte le statut « boursiers du gouvernement français » (BGF du MAEE) ou « boursiers d'un gouvernement étranger » des doctorants.

Action	6 à 12
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (PAP)
<b>Description de l'indicateur</b>	
Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche
<b>Élaboration et qualités de l'indicateur</b>	
Nature précise des données de base	<p><b>Etablissement</b> : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.</p> <p><b>Structure externe</b> : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public ou un groupe d'établissements des activités de valorisation (PRES-EPCS ou associatif )</p> <p><b>Organisme</b> : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p><b>Données financières</b> au 31/12/N de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)</li> <li>- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)</li> <li>- recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</li> </ul>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	<p>Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement.</p> <p>Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.</p>
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP – Pôle de contractualisation
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

	Ressources en K€				Evolution en %
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	475		0		
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	
4- Périmètre « organismes »					
<b>Total 2008</b>					
<b>Cible 2012 (Paris 12)</b>				<b>+ 20%</b>	

**Précisions – Remarques importantes :**

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

**Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place.** Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.



**Commentaire de l'établissement : Production de l'indicateur.** L'université Paris 12 n'avait pas jusqu'ici de logiciel spécifique à la gestion et au suivi des activités contractuelles liées à la recherche. La structuration de l'information dans NABUCO ne permet pas de différencier de façon certaine les financements FPP des financements type Prestation d'expertise réalisés pour des collectivités territoriales notamment. Dans le cadre du PRES, l'ensemble des établissements fondateurs se dote d'un logiciel de suivi des contrats (LEGISWAY) qui sera opérationnel en janvier 2010. La typologie et le paramétrage de cet outil nous permettront de produire l'indicateur demandé de façon aisée.

**Données fournies et cible 2012 :** sur la base des données disponibles en juin 2009, l'indicateur a été renseigné sans pouvoir différencier les contrats de recherche des prestations de service. Les contrats d'expertise avec des collectivités territoriales ou certains ministères (PUCA) ont été pris en considération, ces contrats ayant comme objectif d'apporter une aide à la décision directement exploitable et non de produire des connaissances fondamentales. Les revenus totaux correspondant s'élèvent à 327 k€.

Paris 12 se fixe comme objectif pour 2012 une augmentation de 20% des revenus contractuels, redevance PI comprise.

## Indicateurs communs de mesure de la performance en matière de PILOTAGE

### 7-Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement

Etablissements

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>La situation de l'établissement relève des cotations suivantes :</p> <p>Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but</p> <p>Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre</p> <p>Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)</p> <p>Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue.</p> <p>La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions</p>
Mode de calcul	

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2008	2012	2008	2012	2008	2012
0						
1						
2	X		X		X	X
3		X		X		

#### Commentaires de l'établissement :

La cotation proposée dans les trois domaines est positionnée à 2 pour 2012.

De manière pragmatique et continue, l'université s'inscrit au fur et à mesure du démarrage d'un chantier dans une démarche qualité.

En 2008, l'université a produit un bilan - diagnostic précis dont la qualité a été saluée par des organismes externes comme l'IGAENR.

Un plan d'action pour 2009 relatif aux secteurs de la formation et de la pédagogie, de la recherche et du management, déclinaison du projet d'établissement, a été élaboré. Il s'accompagne d'une formalisation claire et précise de sa mise en œuvre : charte de fonctionnement en mode projet explicitant le rôle et la mission des groupes projet, instauration par grands champs de comités de pilotage, etc....

Ainsi, dans le domaine du management, la préparation au passage à l'autonomie permet l'évolution des pratiques et modes de fonctionnement (exemple : réflexion sur la répartition et la distribution des responsabilités entre le centre et les composantes à travers de nombreux chantiers, amélioration de l'organisation administrative juridique et financière de la formation continue). Dans le domaine de la recherche, un travail conséquent a été engagé pour l'accompagnement des équipes (exemple : exploitation des évaluations de l'AERES, mise en place de procédures de gestion des contrats de recherche). De même, dans le champ de la pédagogie, l'université développe l'évaluation des formations par les étudiants et elle accompagne la réalisation du Plan licence par la mise en place d'outils de suivi et de modalités d'évaluation relatifs aux dispositifs pédagogiques.

Globalement, l'université envisage de préparer bien en amont ses équipes aux pratiques d'auto-évaluation pour la prochaine campagne quadriennale.

Enfin, dans certaines structures ou pour certains domaines, l'université s'est engagée dans la mise en place de dispositifs qualité validés par des instances externes, notamment pour les formations de l'IAE ou bien pour celles de la formation continue, ce qui dans ces secteurs placerait l'université en cotation 3.

---

**Précisions :**

Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur n° 12.1 « Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité » (PAP 2008). L'objectif national fixé dans le PAP 2009 pour l'année 2012 est de :

Cotation	Politique de formation	Politique scientifique	Management
0	0%	0%	0%
1	7,9 %	7,8 %	6,9 %
2	65,3 %	66,7 %	70,6 %
3	26,7 %	25,5 %	22,5 %

*NB : l'indicateur permet d'évaluer le dispositif d'auto-évaluation ou d'assurance qualité d'un établissement et non l'établissement et répond à l'objectif de garantir l'excellence à tous les niveaux de formations*

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du CNU hors médecine et odontologie

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires, y compris les mutations et les détachements

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endo-recrutement		% sur 3 années (2005/2006/2007)	Numérateur /dénominateur	Cible 2012
Maîtres de conférences (doctorat dans l'établissement)	%	20%	13/65	20%
Professeurs des universités (sans mobilité)	%	30%	9/30	30%
<b>Total</b> d'enseignants-chercheurs recrutés	%	23,15%	22/95	

**Commentaires de l'établissement :**

Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-dessus correspondent à des données produites par l'université. Les taux d'endo-recrutement sont relativement bas, tant pour les MCF que pour les PR, ce qui montre l'attractivité de Paris 12.

Les données sur les MCF correspondent bien aux orientations politiques de Paris 12, attirer fortement des maîtres de conférences de l'extérieur tout en ne s'interdisant pas de tester certains jeunes sur une ou deux années par des contrats d'ATER et leur permettre ainsi de débiter leur carrière à Paris 12.

Relativement aux données sur les PR, Paris 12 affiche là encore une réelle attractivité dans un contexte francilien pourtant particulièrement concurrentiel. Ceci s'explique en grande partie par le fait qu'elle offre aux enseignants-chercheurs de bonnes conditions de travail et qu'elle s'inscrit dans une véritable politique de soutien aux initiatives des équipes pédagogiques et scientifiques, politique facilitée et renforcée par son caractère d'université pluridisciplinaire avec santé.

Pour 2012, l'université souhaite continuer et renforcer sa politique d'attractivité des enseignants-chercheurs. Les cibles proposées pour 2012 visent donc à maintenir le niveau d'endo-recrutement actuel.

**Précisions :**

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Heures
Date et source de la mesure	
Champ de la mesure	Horaires d'ouverture hebdomadaires

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire sur le site le plus largement ouvert. Cet indicateur est complété du nombre de semaines d'ouverture dans l'année.
Mode de calcul	Amplitude horaire hebdomadaire maximum dans le site le plus largement ouvert Nombre de semaines d'ouverture sur ce site

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	<b>Cible 2011-2012</b>
Durée maximum hebdomadaire (*)	57h30	67h30	67h30	74h30 dès 2009-2010
Nombre de semaines d'ouverture par an	44 semaines	44 semaines	44 semaines	

**Commentaires de l'établissement :**

Site concerné : bibliothèque de Médecine

L'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque de médecine répond à un besoin exprimé par les étudiants d'ouvrir plus largement en soirée, ainsi qu'à une volonté politique de la direction de développer l'emploi étudiant à l'université.

Ainsi, dès mars 2008, la bibliothèque de médecine, après une réhabilitation de ses locaux, a ouvert en proposant des horaires étendus jusqu'à 22 heures. Cette opération a été rendue possible par la participation de l'université à la mise en place d'un dispositif expérimental de créations d'emplois de moniteurs étudiants, en partenariat avec la région Ile de France.

La prochaine étape, qui concernera l'ouverture de la bibliothèque le samedi, devrait se concrétiser sur l'année 2009-2010. Là encore, le recours au monitorat étudiant permettra de développer l'emploi étudiant, et la prolongation du partenariat avec la région Ile de France sera recherchée.

**Précisions :**

(\*) Il conviendrait que soit précisé le nom de site concerné.

## 10-Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Etablissements

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p><b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).</p> <p><b>1</b> = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).</p> <p><b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.</p> <p><b>3</b> = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.</p>
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière		
	2002	2007	Cible 2012
0			
1	X	X	
2			X
3			X

### Commentaires de l'établissement :

Bien que ne disposant pas d'outils techniques lui permettant de connaître avec précision et exhaustivité son patrimoine immobilier, Paris 12 a construit depuis plusieurs années une politique forte en matière immobilière avec des compétences reconnues en tant que maître d'ouvrage. En effet Paris 12 assure, depuis 1999, des maîtrises d'ouvrage, au même titre que l'État (rectorat), la région d'Île-de-France ou de grands établissements publics (CNRS, AP-HP) en prenant généralement appui sur un conducteur d'opération. Elle joue même un rôle prépondérant avec neuf maîtrises d'ouvrage sur treize représentant 72,6 M€ sur un total de 98,5 M€.

L'université s'efforce -quel que soit le maître d'ouvrage- de peser sur le choix des architectes et maîtres d'œuvre afin qu'il soit raisonnable. La préparation de la composition du jury, la présence au sein de la commission technique, l'argumentation développée auprès du maître d'ouvrage constituent des outils discrets mais non négligeables permettant d'obtenir des projets financièrement modérés, y compris pour leur fonctionnement ultérieur.

En outre, l'université de Paris 12 a su faire la preuve, au fil des ans de sa capacité à assurer la maintenance et la sécurité du patrimoine qui lui était affecté. Reste que cette double reconnaissance est fragile, d'abord, du fait d'une infrastructure matérielle insuffisante (absence d'outils de gestion immobilière), ensuite, parce que les effectifs, notamment conceptuels et d'encadrement, ne sont pas toujours, quantitativement, à la hauteur des besoins.

Ainsi cette politique immobilière, nonobstant sa qualité quant aux résultats, demande à être mieux formalisée. En effet cette situation, qui a permis une prise en compte sérieuse des besoins, a assuré une bonne programmation et a garanti le suivi des projets jusqu'à la livraison des bâtiments, devra évoluer vers une gestion du patrimoine.

Le projet d'établissement et les recommandations faites par l'IGAENR ont, depuis 2008, fortement engagé la direction du patrimoine de l'université Paris 12 dans l'élaboration d'un plan d'actions afin de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée comme l'élaboration d'un schéma directeur incluant l'ensemble des sites de Paris 12 ou bien la mise en place d'un système global d'information.

Ainsi et depuis quelques mois déjà, Paris 12 a participé dans le cadre du PRES à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier, financé partiellement par la caisse des Dépôts. Ce plan directeur réalisé pour répondre aux besoins de l'opération Campus n'a concerné dans un premier temps que le site de Créteil et la cité Descartes. Dans un second temps il sera élargi à l'ensemble des sites de Paris 12 y compris ceux de l'IUFM. Cette démarche permettra d'obtenir une vision complète sur l'état de l'existant, de l'ensemble des sites composant Paris 12, tant d'un point de vue architectural technique et de mise en sécurité que de l'occupation du bâti. Paris 12 sera, par là même, en mesure d'établir une planification pluriannuelle des opérations immobilières en rationalisant la gestion du patrimoine immobilier. Le planning prévisionnel de mise en œuvre, concentré sur 2010, est le suivant :

- Etablir un diagnostic de l'état existant, (architectural, technique, mise en sécurité et occupation du bâti).
- Préciser les orientations sur les relations de l'université avec son environnement.
- Définir la stratégie générale d'orientation et de développement des différents sites en fonction des orientations pédagogiques, des besoins des enseignants, de la recherche de l'administration et des étudiants concernant la vie universitaire, l'enseignement et la vie sociale et culturelle, voire la restauration et les logements (en relation avec le CROUS) en y intégrant les besoins et les contraintes du PRES Paris Est (cf. schéma de développement immobilier du PRES Paris Est).

Une réflexion est également menée pour la mise en œuvre d'un système d'information relatif à la gestion du patrimoine. Il devra intégrer : une base infographique et le calcul des surfaces de la maintenance préventive et curative (planification et suivi), la gestion des énergies, etc. Cette structuration de la gestion du patrimoine permettra à terme un suivi fiable d'un certain nombre d'indicateurs (taux d'occupation des locaux, évolution des surfaces bâties-état, etc.)

Pour 2012, Paris 12 vise la mise en place d'une infrastructure matérielle (schéma directeur, logiciel de gestion) et d'une organisation qui lui permettront de s'inscrire dans un processus de pérennisation de la gestion de son patrimoine immobilier et de mise en œuvre d'un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

**Précisions :**

Cf. Mode d'emploi vague D

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	<b>Périmètre</b> : Occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation est établi à partir d'une approche temporelle en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.</li> <li>- détermination du taux d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>où : T : taux d'occupation d'un type de salles / U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles // H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple :</i></p> <p>Un établissement disposant de 38 salles banalisées (7 000 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 49 500 h par an présente un taux d'occupation de : <math>\frac{(49\,500\text{ h} / 38\text{ salles})}{1\,120\text{ h}}</math> soit 87 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 62 % pour ses amphithéâtres ; son taux d'occupation est de : <math>\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (87\% \times 7\,000\text{ m}^2)}{10\,000\text{ m}^2} = 79,5\%</math>.</p>

Occupation des locaux	Situation actuelle (2009)				Situation au terme du contrat (2012)
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre <de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	Taux d'occupation attendu
Amphithéâtres	28 095	36		105%	
Salles banalisées	125 110	248		68%	
Ensemble des locaux d'enseignement	153 205	284		72%	Entre 72% et 74%

**Commentaires de l'établissement :**

Le nombre d'heures d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées a été calculé sur la base des données du logiciel ADE, utilisé à Paris 12 depuis septembre 2008 sur l'ensemble des sites à l'exception des sites de l'IUFM, de Melun, Fontainebleau et Lieusaint. Par conséquent les résultats n'incluent pas ces sites. Par ailleurs l'occupation théorique de référence de 1120 heures pour une année pleine a été ramenée à 746 H pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 30 avril 2009. Toutefois, le taux d'occupation ainsi calculé est au-dessus du taux réel car la période concernée correspond à une période de pleine activité. Ces résultats seront corrigés avec une utilisation plus généralisée du logiciel. Le taux d'occupation de l'ensemble des locaux d'enseignement a quant à lui été calculé comme suit :  $\{( \text{nombre d'heures d'occupation de salles banalisées} + \text{nombre d'heures d'occupation d'amphithéâtres} ) / (\text{Nombre de salles banalisées} + \text{nombre d'amphithéâtres})\} / \text{taux de référence}$ .

Au vue du caractère non exhaustif du taux d'occupation réel, calculé sur la base de données partielles, Paris 12 propose pour les années à venir de fiabiliser ses données et vise un taux d'occupation réel entre 72% et 74%.



Améliorer le taux d'occupation des locaux est en effet primordial, notamment pour faire face au besoin croissant en salles de TD pour la réalisation du Plan Licence.

**Précisions :**

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 12.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72 % en réalisation 2007 (PAP 2009) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements (taux de réponse 76 % représentant 71 % des surfaces SHON soient 18,55 millions de m<sup>2</sup>). Les surfaces (amphithéâtres et salles banalisées) pour lesquelles le taux d'occupation des locaux est déterminé représentent : 16 % de la surface totale des établissements d'enseignement supérieur et 40 % du total des surfaces dédiées à l'enseignement.

## Indicateurs spécifiques à Paris 12

### Annexe au document « Indicateurs du contrat quadriennal 2009-2012 »

*Les 4 indicateurs sont volontairement peu nombreux et doivent permettre de suivre les résultats de l'université sur quelques thématiques qui la caractérisent plus particulièrement : la lutte contre l'échec à travers le taux d'abandon en L1, la professionnalisation de nos diplômés via l'évolution des effectifs d'apprentis, le développement des marges de manœuvre financières et le développement des TICE, et plus particulièrement des cours en ligne.*

---

#### 1.1- Intitulé de l'indicateur : Taux d'abandon en L1 (ratio étudiants abandonnant au cours de la 1<sup>ère</sup> année de licence/total étudiants L1)

	2005-2006	2006-2007	Cible 2012
Total étudiants L1	4 752	4 696	
Taux d'abandon semestre 1	11,28%	9,24%	Entre 7 et 9%
Taux d'abandon semestre 2	20,48%	19,19%	Entre 14 et 16%

Source : Université - Apogée

#### Commentaires

Le suivi de cet indicateur est primordial pour Paris 12 et notamment dans le cadre la mise en œuvre du plan Licence : les caractéristiques des étudiants de Licence à Paris 12 impliquent un suivi pédagogique renforcé. Plus que la réussite en 3 ans en Licence, l'enjeu est de lutter contre l'abandon lors de l'entrée à l'université, d'autant que les statistiques montrent qu'une fois l'obstacle de la 1<sup>ère</sup> année passé, les étudiants atteignent majoritairement le diplôme de L3. La mise en place du plan Licence permet d'envisager une baisse sensible des taux d'abandon.

---

#### 1.2 Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre d'apprentis

	2005-2006	2007-2008	Cible 2012
Nombre d'étudiants inscrits au titre de l'apprentissage	1 020	1 361	Entre 1 700 et 1 900

Source : Université – Apogée

#### Commentaires

Paris 12 se caractérise par la professionnalisation de ses filières : licences et masters pro attractifs, population de stagiaires de formation continue importante et, depuis ces dernières années, développement de l'apprentissage. C'est sur ce dernier point que la marge de progrès est la plus importante pour l'université et elle cherchera durant les années à venir à développer encore ce type de formation, en lien direct avec les milieux socio-économiques.

---

---

### 1.3 -Intitulé de l'indicateur : Evolution des ressources propres par type de ressources

Ressources propres issues...	2007	2008	Cible 2012
de la formation par apprentissage	6 298 809	7 279 987	
de la formation continue	4 246 863	4 327 015	
des droits d'inscription*	4 577 964	4 398 995	
des contrats de recherche	1 735 300	1 681 958	
de la taxe d'apprentissage	1 316 377	1 342 804	
des produits financiers	913 172	1 021 552	
Autres	3 863 474	4 992 875	
Total	22 951 959	25 045 186	Entre 29 et 31 millions

\* dont part proratisation des droits d'inscriptions : 2 315 886

Source : Université - Services financiers

#### Commentaires

Le développement de la formation par apprentissage ou encore de la formation continue a permis à l'université Paris 12 de générer une part non négligeable de ressources propres.

En 2009, une cellule de gestion des contrats a été mise en place et un agent recruté sur cette mission, ce qui doit permettre d'accroître les recettes sur ce domaine. Pour 2012, l'université vise un montant autour de 30 millions d'euros.

---

### 1.4-Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de cours en ligne

	2005	2008	Cible 2012
Nombre de cours en ligne	40	245	500

Source : Université - cellule Medi@tice

#### Commentaires

Le développement du système d'information est l'une des priorités de l'université pour les 4 années à venir. Il l'est notamment pour faciliter le travail et la réussite des étudiants. Ces dernières années, l'université, en matière de TICE, s'est dotée d'outils et de ressources qui doivent maintenant lui permettre de développer les cours en ligne d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif.